Modalités de validation d’un semestre de DES de médecine et santé au travail au sein de l’UFR de Médecine d’Amiens

29/09/2023

L’ensemble des modalités entre en application au 02/11/2023 pour une durée indéterminée.

Seront désignés par la suite par le terme **« Département de médecine du travail » ou « DMT »** l’ensemble des médecins du travail décisionnaire dans la validation des écrits des internes. Sa composition est approuvée par le coordinateur local du DES de médecine du Travail, le Dr Sylvain CHAMOT.

Seront désignés par la suite par le terme **« tuteur »** les médecins référents de chaque terrain de stage identifiés comme tel lors des agréments des terrains ou tout médecin désigné par ces médecins référents pour encadrer dans les faits l’interne en stage.

La f**ormation de maître de stage/tuteur** proposée par l’UFR de Lille n’est pour l’instant pas obligatoire mais le deviendra prochainement pour avoir l’agrément les volontaires sont encouragés à se rapprocher de Mme Nonnon à ce sujet (sebastien.hulo@univ-lille.fr).

# Décision de validation

**La validation ou non d’un semestre de DES est à la discrétion seule du coordinateur local du DES de médecine du Travail, le Dr Sylvain CHAMOT, après échange avec le tuteur de l’interne et le cas échéant, les autres membres du DMT.**

# Portfolio

**Par semestre de stage :**

1. **Pour les internes en phase socle**
   1. Stage de spécialité
      1. 2 RSCA
      2. 5 traces
   2. Stage hors-spécialités
      1. 1 RSCA
2. **Pour les internes en phase d’approfondissement**
   1. Stage de spécialité
      1. 2 RSCA
   2. Stage hors-spécialités
      1. 1 RSCA
3. **Pour les Dr Junior**
   * 1. Rien

Le portfolio est à envoyer sous format word à [CPPE@chu-amiens.fr](http://CPPE@chu-amiens.fr) **EN UN SEUL FICHIER**

**Dates butoires :**

* **Stage de novembre à avril : 1er Mars**
* **Stage de mai à octobre : 1er septembre**

## Validation du portfolio

Avant chaque échéance précisée ci-dessus, l’interne devra envoyer son portfolio au format pdf à son tuteur.

Le tuteur devra simplement authentifier le travail réalisé. Si tel n’est pas le cas, le semestre sera d’office invalidé.

Le tuteur fera parvenir le portfolio authentifié à [CPPE@chu-amiens.fr](mailto:CPPE@chu-amiens.fr) (indiquez simplement que le portfolio est ok pour vous).

Un envoi direct au DMT est possible pour les stages hors spécialité.

Le portfolio sera ensuite évalué par le DMT, et si besoins des corrections seront demandées à l’interne.

**Tout manquement à une des échéances, que ce soit en terme de retard ou de nombre de traces ou de RCSA rédigés, entrainera l’invalidation du stage d’office.**

Tous les écrits seront passés au logiciel anti plagiat par le Dr CHAMOT et invalidés le cas échéant, avec invalidation du stage également.

# Contrôle des connaissances

Modalités s’appliquant aux internes en **phase socle et d’approfondissement (hors stages libres).**

*Uniquement pour les internes en stage de* ***spécialité*** *hors stage au CRRPE HDF –site d’Amiens.*

***Une évaluation par semestre, possibilité d’oral de rattrapage.***

Questions rédactionnelles, sur **ordinateur**, au Centre Régionale de Pathologies Professionnelles et Environnementales.

Le but n’est pas de vous coincer mais de nous assurer que vous avez acquis les compétences nécessaires pour passer d’une phase à l’autre de votre internat. Soyez sérieux en stage et en cours et il n’y aura aucun souci pour valider cet examen.

# Assiduité en stage

Modalités s’appliquant à **toutes les phases**

*Uniquement pour les internes en stage de* ***spécialité****.*

3 fois par stage, **vos tuteurs doivent envoyer tous les deux mois** un rapport sur l’assiduité et l’implication dans le service.

En cas de difficultés, un rappel à l’ordre sera effectué par le DMT à l’interne.

Si cette difficulté persiste, le semestre sera invalidé

**Avant la fin du 4° mois** les tuteurs doivent évaluer votre stage : [https://www.u-picardie.fr/limesurvey-recherche/index.php/632546?lang=fr](https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=https-3A__www.u-2Dpicardie.fr_limesurvey-2Drecherche_index.php_632546-3Flang-3Dfr&d=DwMF-g&c=o1ZvBLtTDcrCSt-A2SIme7QuYcfExS-NFFYMRpmIei4&r=IyPjmeQE6ID3AIsphBQAzMpf-VSThNjfRG4FmuZMvkA&m=_yUqj6VaCjRk39Z6A4M2sONvTsWK5Cw1CmKFVUnNjpIGAqJdcgiVw8juR41KBri3&s=pR9SaSqD5btwhhj3yLAJpdqmmhawqUsE9PIKpIKbSxE&e=)

# Présence au cours

Modalités s’appliquant aux internes en **phase socle et d’approfondissement.**

Pour **tous les stages (hors stages libres).**

Les cours seront uniquement en présentiel.

La présence aux deux derniers jours des séminaires de collaborateurs médecin à Caen, Rouen, Lille et Amiens est obligatoire.

Une vérification de la présence sera faite au début du cours. Une absence au moment de la vérification, même dut à un retard, équivaut à une absence tout court.

Les absences justifiée sont : les congés (envoyer vos feuilles de congés signées par vos tuteurs à [CPPE@chu-amiens.fr](mailto:CPPE@chu-amiens.fr)) et les arrêts maladie.

# Evaluation du terrain de stage

Les internes devront obligatoirement évaluer leur terrain de stage pour valider leur semestre, et cela avant la fin de leur 4° mois.

[https://www.u-picardie.fr/limesurvey-recherche/index.php/251762?lang=fr](https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=https-3A__www.u-2Dpicardie.fr_limesurvey-2Drecherche_index.php_251762-3Flang-3Dfr&d=DwMFaQ&c=o1ZvBLtTDcrCSt-A2SIme7QuYcfExS-NFFYMRpmIei4&r=IyPjmeQE6ID3AIsphBQAzMpf-VSThNjfRG4FmuZMvkA&m=P731t2_Cjq3admZcDW0FqtLd6vDr_R3NVwYtrBaa0yzTJrVz2QkNFgdFVo8irR2h&s=3jVbcb1wEtGCYamlp03yBiX22i2cocgLgXdhoSMEEro&e=)

# Animation des Groupes d’Échanges de Pratiques

Pour les Dr Junior uniquement.

Les Dr Junior devront obligatoirement animer les GEP.